



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7412^e séance

Mardi 24 mars 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra l'exposé de l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, Représentant permanent de l'Espagne, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), en application du paragraphe 18 h) de ladite résolution. Le présent rapport couvre la période allant du 18 décembre 2014 au 23 mars 2015, durant laquelle le Comité a tenu une réunion officieuse, le 4 février, et mené d'autres activités en vertu de la procédure d'accord tacite prévue au paragraphe 15 des directives relatives à la conduite de ses travaux.

Compte tenu des récents faits survenus concernant le Plan d'action conjoint, le Comité se félicite que toutes les parties se soient engagées à continuer les négociations pour parvenir à un accord global.

Je tiens à souligner que les mesures imposées par le Conseil de sécurité au titre des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) restent en vigueur tant que se poursuivent les négociations entre les pays du groupe des cinq plus un et la République islamique d'Iran, et que les États Membres ont toujours l'obligation de les appliquer. Le Comité reste pleinement attaché à l'application de toutes les résolutions pertinentes et est disposé à fournir des orientations aux États Membres qui sollicitent une assistance.

À cet égard, bien que le Comité n'ait pas été informé de nouveaux incidents au cours de la période considérée, je tiens à rappeler que le Comité a sollicité à plusieurs reprises de la République islamique d'Iran des commentaires sur des incidents qui font l'objet

d'une enquête par le Groupe d'experts. La République islamique d'Iran ne lui ayant pas encore répondu, le Comité continue à engager le pays à le faire.

Le Comité continue de prêter assistance aux États et aux organisations internationales dans l'application des mesures pertinentes du Conseil de sécurité et a conclu ses délibérations sur toute une série de demandes de cette nature. Cela inclut l'examen de demandes de conseils couvrant une large gamme de questions, en particulier pour déterminer si l'assistance technique proposée à la République islamique d'Iran dans les domaines de l'efficacité énergétique, des services de ravitaillement en carburant pour avions et de la lutte antimines, ainsi que d'autres propositions de coopération, sont autorisées dans le cadre des sanctions imposées.

Le Comité se félicite de cette collaboration sur les questions relatives à l'application et au respect des mesures imposées, et encourage les parties à continuer de solliciter les orientations du Comité concernant l'application des mesures imposées par le Conseil.

En outre, le Comité a reçu deux notifications d'États Membres en application des résolutions pertinentes. Conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et du paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007), une entité désignée pourra effectuer les paiements qui doivent avoir lieu au titre de contrats passés avant l'inscription de cette entité sur la liste en imputant les fonds bloqués de ladite entité, sous réserve d'en avoir notifié le Comité au préalable. Le Comité a reçu une notification de ce type de la part d'un État Membre, conformément au paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et au paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007). De même, en application du paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006), un État Membre a informé le Comité de la livraison d'équipement pour réacteur à eau légère à la centrale nucléaire de Bushehr.

Eu égard aux mesures adoptées par les États Membres en vue de la mise en oeuvre des décisions pertinentes du Conseil de sécurité, le Comité engage les États qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports dès que possible, sachant que les rapports nationaux sur la mise en oeuvre de la résolution sont un important moyen de renforcer l'application des sanctions.

Pour ce qui est du Groupe d'experts, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que le Comité a achevé

le 31 décembre son examen des recommandations qui figurent dans le rapport final du Groupe d'experts de 2014 (S/2014/394), en prévision notamment des mesures de suivi que pourra adopter le Comité. Le Comité a pris bonne note des recommandations et a achevé ses délibérations sur les informations supplémentaires relatives aux personnes inscrites sur la liste récapitulative du Comité, en particulier les éléments biologiques. Toutes les mises à jour peuvent être consultées sur le site Web du Comité. Le Comité a décidé que, dans le cas où l'on parvient à régler globalement la question nucléaire iranienne, il reprendra en temps voulu l'examen de la recommandation du Groupe tendant à ce que soient fournies des orientations concrètes aux États Membres sur les incidences possibles de la nouvelle situation sur les mesures pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité, une fois connue l'issue des négociations.

Le Comité a reçu des informations officieuses sur les enquêtes et les activités de sensibilisation effectuées par le Groupe d'experts au cours des consultations tenues le 4 février. Pour ce qui est des activités effectuées par le Groupe d'experts au cours des trois derniers mois, je précise que le Groupe a participé à une série de manifestations énumérées dans l'annexe au présent rapport, qui a été distribuée à la présente séance.

Enfin, tout en rappelant que c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre les dispositions des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010), le Comité se tient prêt à leur apporter son concours dans la mise en œuvre de ces sanctions.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi de son exposé et des efforts qu'il déploie depuis le début de sa présidence pour promouvoir les activités du Comité créé par la résolution 1737 (2006).

La Chine a toujours accordé une grande importance aux travaux du Comité, auxquels elle a participé activement, et elle espère qu'avec les autres membres du Comité nous continuerons ce travail positif avec constance, pragmatisme, et de façon équilibrée. La Chine estime que les sanctions ne constituent pas en soi le but de la résolution pertinente du Conseil, et que le

renforcement des sanctions n'est pas l'aune à laquelle juger l'action du Comité.

Les pourparlers sur le dossier nucléaire iranien représentent une occasion historique inestimable. Bien que les négociations se heurtent à de nombreuses difficultés, la communauté internationale, dans son ensemble, espère voir se conclure un accord global dans les délais prévus. Cela marquerait une inflexion positive de nature à servir les intérêts communs à long terme de l'ensemble des parties. Le Comité et le Groupe d'experts doivent, par conséquent, s'acquitter de leurs tâches avec constance et de façon ordonnée, contribuer aux efforts internationaux de négociation d'un règlement de cette question et s'abstenir de toute action susceptible de perturber le processus de négociation, en contravention avec l'esprit de la résolution. La Chine prend note du fait que le Groupe d'experts rédige actuellement son rapport final pour la période en cours et nous espérons qu'il se conformera aux principes susmentionnés et qu'il s'efforcera, avec objectivité et impartialité, de rédiger un bon rapport.

Le règlement de la question nucléaire iranienne par la négociation diplomatique permettra de sauvegarder le régime international de non-prolifération nucléaire et de contribuer à la paix et au calme dans la région du Moyen-Orient, et il constituera une expérience bénéfique de la négociation de règlements dans les situations de tensions majeures. Il revêt, par conséquent, une importance considérable. D'autre part, l'incidence potentielle des pourparlers dépasse de loin les pourparlers eux-mêmes, et quelques surprises, retournements, et difficultés au cours du processus sont inévitables.

Les six parties et l'Iran ont tenu dernièrement des consultations et des négociations intensives en vue de respecter l'échéance finale qui a été fixée. Ce véritable marathon de négociations arrive maintenant dans sa dernière étape et la Chine est convaincue que la ligne d'arrivée n'est plus loin. Nous espérons que toutes les parties saisiront cette importante occasion pour faire montre d'une volonté politique renforcée, pour réunir tous les facteurs favorables et pour continuer de s'efforcer de faire de part et d'autre les compromis nécessaires, et qu'elles prendront en temps voulu les décisions politiques qui s'imposent pour parcourir le dernier kilomètre – le plus difficile – côte à côte. C'est ce qui permettra de conclure un accord global équitable, équilibré et mutuellement bénéfique dans les plus brefs délais. Les parties doivent se montrer persévérantes,

mener le processus à son terme et éviter les échecs de dernière minute.

La Chine appuie le rôle positif que joue actuellement l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le règlement de cette question. Nous espérons que l'Agence renforcera sa coopération avec l'Iran et règlera progressivement les questions encore en suspens. La Chine, qui est une partie responsable, dans ces pourparlers, a adopté en tout temps un comportement objectif et impartial, et elle a contribué de façon positive au règlement des principales questions difficiles de ces négociations. La Chine continuera de participer constructivement aux négociations et elle mettra tout en oeuvre, aux côtés des autres parties, pour parcourir la dernière ligne droite de ces pourparlers-marathon sur la question nucléaire iranienne le plus rapidement possible. C'est ainsi que la Chine peut mettre à contribution sa sagesse et sa force au service d'un règlement global, complet et à long terme de cette question.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais avant toute chose remercier le Représentant permanent de l'Espagne de son exposé instructif et de sa direction avisée des travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Je voudrais également remercier le Groupe d'experts des efforts qu'il déploie pour élaborer les rapports pertinents.

La Jordanie est fermement attachée au droit qu'ont tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris les États en développement qui s'efforcent de progresser dans leur développement économique, à la condition que ce soit en pleine coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et conformément aux instruments juridiques pertinents, à la Charte des Nations Unies et au droit international, et compte dûment tenu, en toute circonstance, de la nature et de la qualité des mesures de sécurité, de protection et de sûreté appliquées aux installations nucléaires.

Pour ce qui est des informations récentes faisant état de la conclusion possible, dans un avenir proche, d'un accord sur le cadre politique et les principaux éléments d'un règlement global du dossier nucléaire iranien entre l'Iran et les cinq plus un, la Jordanie, tout comme la communauté internationale, attend de connaître les détails de l'accord et les mesures pratiques ayant trait à son application.

Dans l'éventualité de la conclusion d'un règlement global sur le programme nucléaire iranien qui soit conforme aux paramètres établis par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la production de cette énergie à des fins pacifiques, il s'agirait, de notre point de vue, d'un premier pas dans la bonne direction, dont il faudrait tirer parti pour renforcer la sécurité de la région dans son ensemble.

Nous espérons qu'un tel accord permettra de renforcer les efforts internationaux visant à faire face à tous les problèmes qui menacent la sécurité au Moyen-Orient, et que cela ne se fera pas aux dépens d'un traitement positif des autres dossiers régionaux dans la région arabe.

D'autre part, nous réaffirmons qu'il importe que le Comité continue de s'acquitter pleinement de ses tâches et de procéder aux enquêtes nécessaires sur les violations commises, en collaborant de façon positive avec le Gouvernement iranien afin de clarifier les questions pendantes relatives aux violations commises dans le passé. Et nous invitons le Gouvernement iranien à répondre à cet égard aux questions et aux demandes de précisions du Groupe d'experts. Sur une question connexe, nous encourageons les États qui n'ont pas présenté leurs rapports sur les mesures qu'ils ont prises pour appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à le faire et à coopérer de manière constructive avec le Groupe d'experts car le succès des travaux du Comité dépend dans une large mesure de la présentation des rapports par les États.

Enfin, nous apprécions le rôle du Comité qui aide les États et les institutions internationales à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en examinant les demandes des États concernant la fourniture à l'Iran d'une assistance techniques en matière d'approvisionnement en énergie et de prestation de services pour les aéronefs, ce que nous encourageons afin de permettre aux États et aux institutions d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité avec efficacité.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). La Nouvelle-Zélande appuie pleinement le mandat du Comité.

La Nouvelle-Zélande s'associe aux autres orateurs qui ont pris note des efforts déployés par les cinq plus

un (P5+1) et l'Iran dans le cadre des négociations qu'ils mènent actuellement en vue de la conclusion d'un accord global. La Nouvelle-Zélande appuie pleinement ce processus et espère que les négociations seront achevées dans les délais convenus. Nous savons que les négociations sont délicates pour les principales parties prenantes, mais ne doutons pas que leur caractère très sensible n'empêchera pas la conclusion d'un accord global.

La Nouvelle-Zélande estime que l'exposé présenté au Conseil il y a quelques semaines par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, était encourageant. Dans le même temps, nous constatons que les parties n'ont

« jamais été aussi proches de ce qui pourrait marquer un tournant dans l'histoire de la relation de l'Iran avec l'Occident et la région » (S/PV.7402, p.8).

Nous voulons croire que cet espoir sera réalisé. Néanmoins, pour l'instant, il importe de se rappeler que les sanctions existantes restent en vigueur et que, comme il est indiqué dans le rapport trimestriel, les États sont tenus de les appliquer comme il se doit.

La Nouvelle-Zélande est consciente des difficultés liées à l'application de régimes de sanctions complexes tel celui établi par la résolution 1737 (2006), en particulier pour les petits États. Lorsque les pourparlers des P5+1 avec l'Iran auront pris fin, il faudra indiquer clairement aux États Membres quelles seront les conséquences pour le régime de sanctions existant. Nous comptons travailler de manière constructive en tant que membre du Comité pour conseiller les États Membres le moment voulu.

Enfin, nous profitons de la séance d'information d'aujourd'hui pour encourager toutes les parties participant aux pourparlers à maintenir leur engagement et à continuer de faire preuve de la volonté politique requise afin d'obtenir des résultats.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant permanent de l'Espagne, l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi, pour son exposé sur les travaux réalisés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), qu'il préside, durant la période à l'examen. Je remercie également la délégation espagnole de sa conduite habile des travaux de cet organe subsidiaire du Conseil durant cette période extrêmement délicate. Nous comptons sur

une coopération plus concrète et plus constructive au sein du Comité en vue de régler rapidement la question du programme nucléaire iranien.

Le 20 mars, à Lausanne, le dernier cycle complet de pourparlers des six médiateurs internationaux avec les représentants iraniens a eu lieu en vue de parvenir à un accord final sur un règlement global de la question du programme nucléaire iranien. Les parties ont continué de rechercher un compromis concernant le règlement des questions encore en suspens. Il a été convenu que le prochain cycle de pourparlers commencerait le 26 mars. À cet égard, nous tenons à signaler qu'il est extrêmement important que toutes les parties fassent en sorte que des progrès soient accomplis sur la voie d'un accord final. Il faut élaborer un document regroupant tous les principes de base. Les paramètres d'application de ces principes seront ensuite examinés dans le cadre de consultations techniques et d'activités de planification. Nous ne pouvons pas laisser passer une telle occasion.

Bien entendu, le règlement de la question et la mise en œuvre des accords attendus seront associés à un examen approfondi du régime de sanctions actuellement en vigueur. Les paramètres précis font actuellement l'objet de discussions entre les cinq plus un et l'Iran. Un autre aspect de cette question est également important : plusieurs Membres de l'ONU, s'appuyant sur une interprétation erronée des sanctions adoptées par le Conseil de sécurité, imposent, en dehors du Conseil, des restrictions unilatérales qui ne s'appuient sur aucun fondement juridique international. Nous réaffirmons notre rejet d'une telle pratique.

De notre côté, nous continuerons de faire tout notre possible en vue de parvenir à un règlement définitif et global des questions liées au programme nucléaire iranien et de lever les sanctions imposées à Téhéran en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et le Groupe d'experts pour les efforts soutenus qu'ils déploient à l'appui de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iran, et je salue particulièrement le rôle de chef de file de l'Espagne sur cette question délicate.

Ces dernières semaines, les négociations sur le programme nucléaire iranien ont avancé. Néanmoins, de nombreuses questions complexes ne sont toujours pas réglées. Nous restons déterminés à parvenir à un accord

global, et continuons de penser que c'est possible, mais nous n'accepterons pas un mauvais accord. L'Iran devra faire preuve d'une plus grande souplesse et prendre des décisions difficiles au cours des prochains jours si nous voulons parvenir à un accord lorsque les pourparlers reprendront en Suisse dans le courant de la semaine.

Nous nous trouvons à un stade important des négociations. Si nous parvenons à régler les questions principales, les travaux d'ordre technique suivront qui permettront de transformer un cadre politique en un texte détaillé. Nous continuerons d'œuvrer avec nos partenaires des E3+3 afin d'assurer le succès de nos travaux. Nous sommes heureux que les autres membres du Conseil prenant part aux négociations aient un objectif commun, et prenons note du rôle important joué par la Haute Représentante de l'Union européenne dans ces pourparlers.

Tandis que les négociations se poursuivent, l'essentiel des sanctions, y compris toutes les sanctions imposées par l'ONU, et les obligations des États Membres découlant des résolutions du Conseil de sécurité restent valides et pleinement en vigueur.

Nous nous félicitons donc des notifications envoyées par les États Membres concernant les entités ayant fait l'objet d'une désignation et la livraison de matériel devant être utilisé dans un réacteur à eau ordinaire dans la centrale nucléaire de Bushehr. Ce rapport nous rappelle que nous devons continuer de signaler toute violation conformément aux conditions fixées dans les résolutions.

S'agissant des travaux du Comité, nous devons poursuivre les efforts visant à appliquer les sanctions pertinentes imposées par le Conseil de sécurité à l'Iran. Nous accueillons avec satisfaction les conseils et l'assistance que le Comité fournit aux États Membres et aux organisations internationales.

Nous demeurons préoccupés par le fait que l'Iran n'a toujours pas répondu aux précédentes demandes d'information concernant différents incidents, y compris l'interception en mer Rouge d'un navire transportant une cargaison d'armes classiques. Nous exhortons une nouvelle fois l'Iran à coopérer avec le Comité au sujet de tels incidents.

Concernant les travaux du Groupe d'experts, nous nous félicitons de l'ensemble d'activités menées en 2014, et saluons en particulier les recommandations formulées dans le rapport final de 2014 (voir S/2014/932) concernant les personnes ayant fait l'objet d'une

désignation, ainsi que les données biographiques des personnes désignées et la liste actualisée des sanctions.

Le Royaume-Uni reste déterminé à trouver une solution négociée pacifique et durable à la question nucléaire iranienne et continuera de travailler en collaboration étroite avec ses partenaires des E3+3 pour atteindre cet objectif.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Espagne de son exposé. Nous remercions l'Espagne de présider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), qui poursuit ses travaux importants.

Les activités du Comité s'inscrivent dans l'ensemble de nos efforts diplomatiques. Le Comité a aidé des pays à mettre en œuvre les quatre cycles de sanctions robustes imposées par l'ONU. Avec l'appui du Groupe d'experts, le Comité a enquêté sur les violations des sanctions et a réuni des données importantes et convaincantes permettant de comprendre ce que sont les réseaux de prolifération de l'Iran. Il a également contribué à lutter contre la contrebande d'armes menée par l'Iran, endiguant l'afflux d'armes dans une région instable. Grâce à son engagement actif, le Comité a apporté un appui direct aux efforts en cours visant à lever les préoccupations de la communauté internationale concernant le programme nucléaire iranien. Comme nous le savons tous, depuis plus d'une année, le groupe des cinq plus un est engagé dans un dialogue sérieux avec l'Iran. La semaine dernière, le Secrétaire d'État Kerry et notre équipe de négociation ont rencontré leurs homologues iraniens en Suisse. Ces discussions ont permis de mettre le doigt sur des problèmes graves et complexes.

Comme le Président Obama et le Secrétaire d'État Kerry l'ont indiqué, nous déployons des efforts en vue de l'adoption d'un cadre politique d'ici à la fin mars, qui définirait les principaux éléments d'un accord global. Mais soyons clairs : la seule raison pour laquelle nous menons ces négociations est d'empêcher l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire. Dans le cadre de ces négociations, il y a encore d'importants fossés à combler et des choix importants à faire. Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, mieux vaut pas d'accord du tout qu'un mauvais accord. Ces négociations doivent permettre de trouver les voies et moyens de faire avancer notre objectif qui est de faire en sorte que l'Iran, ni aujourd'hui ni jamais, ne puisse acquérir l'arme nucléaire, et que le programme nucléaire iranien soit exclusivement pacifique.

Le Comité doit poursuivre son travail essentiel, qui consiste à contrôler et à améliorer l'application des sanctions en vigueur. De même, le Groupe d'experts doit poursuivre son travail crucial d'enquête sur les violations, de suivi des violations signalées et de clarification des obligations qui incombent aux États Membres en vertu du régime de sanctions. Les États Membres doivent quant à eux continuer à signaler au Comité les activités d'achat illicites menées sur leurs territoires en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à l'Iran. Il est fondamental que le Comité maintienne le rythme et l'intensité de ses travaux. En effet, prendre des mesures efficaces face aux violations est au cœur du mandat du Comité. Toute violation des sanctions est grave; il s'agit d'une violation du droit international, qui sape la crédibilité du Conseil de sécurité. Les activités de sensibilisation menées par le Comité – en conseillant les États Membres, en répondant à leurs questions et en s'assurant qu'ils sont en mesure de garantir l'application intégrale et rigoureuse des sanctions – sont d'une grande importance.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi d'avoir présenté le rapport trimestriel sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous saluons l'esprit de décision et le tact politique avec lesquels l'Espagne s'acquitte de ses fonctions à la tête des comités de non-prolifération du Conseil de sécurité.

Comme l'a souligné l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi dans son exposé, les sanctions imposées par le Conseil de sécurité en vertu de sa résolution 1737 (2006) et d'autres résolutions pertinentes demeurent pleinement en vigueur tandis que se poursuivent les négociations entre les cinq plus un et l'Iran. Toutefois, ces sanctions ne sont pas une fin en soi, mais un simple outil dans le cadre d'une stratégie diplomatique plus large visant à rétablir la confiance entre la communauté internationale et l'Iran s'agissant du programme nucléaire iranien.

Il est indispensable de préserver le climat positif qui a prévalu tout au long des négociations. Les membres du Conseil doivent y contribuer, car il est dans notre intérêt à tous de parvenir enfin à un accord global et de fond permettant à l'Iran d'exercer son droit de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et à la communauté internationale de vérifier que ce programme n'a pas un caractère militaire.

Le Chili a pris bonne note du rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA), en date du 19 février. Nous saluons l'appui apporté par l'AIEA aux activités de surveillance et de vérification en rapport avec les mesures volontaires énoncées dans le Plan d'action conjoint.

Enfin, nous remercions le Groupe d'experts de son travail, qui est crucial pour le bon fonctionnement du Comité 1737.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006), dont le rapport a été présenté par l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi en sa qualité de Président de cet organe subsidiaire. Nous voudrions féliciter et remercier l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi pour le travail accompli et, si je puis me permettre, je voudrais lui présenter mes condoléances suite à l'accident d'avion dont ont été victimes aujourd'hui plusieurs dizaines de ressortissants espagnols.

Le Venezuela se félicite des progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action conjoint et des négociations menées entre les cinq plus un et l'Iran. Nous nous félicitons également de la volonté affichée par toutes les parties de poursuivre les négociations en cours en vue de parvenir à un accord global et définitif. Nous encourageons toutes les parties à saisir cette occasion historique et à mettre de côté leurs divergences afin de régler le problème nucléaire iranien par des moyens diplomatiques et pacifiques, grâce à une solution globale à long terme et mutuellement acceptable. Nous nous félicitons de la poursuite de la coopération entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique, tel qu'il ressort du rapport de l'Agence. Le Venezuela réaffirme le droit souverain de la République islamique d'Iran et d'autres pays en développement d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous estimons qu'au cours de la prochaine étape des négociations entre le groupe des cinq plus un et l'Iran, le plus important sera de faire fond sur l'élan positif actuel et de ne pas céder devant les provocations d'autres acteurs et les positions extrémistes, en s'attachant à aplanir les divergences grâce à une démarche fondée sur le dialogue et la négociation qui conduise à la levée définitive des sanctions imposées à la République islamique d'Iran. De même, nous notons avec satisfaction que le rapport du Comité indique

qu'aucun nouvel incident n'a été signalé au cours de la période considérée.

Nous espérons que les efforts diplomatiques déployés dans d'autres enceintes en vue de la mise en œuvre de l'accord de garanties sur la question nucléaire iranienne auront une incidence positive sur les travaux du Comité. Le Venezuela attache une grande importance aux efforts de la communauté internationale visant au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes pleinement engagés en faveur du renforcement du régime international applicable en la matière grâce au respect des obligations découlant des instruments juridiques contraignants. Nous sommes favorables à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, à l'instar de celle qui existe en Amérique latine, conformément aux décisions prises après la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. À cet égard, nous exhortons le Conseil de sécurité à redoubler d'efforts en vue de l'adhésion de tous les pays de la région à cet instrument juridique.

Notre pays estime que les armes de destruction massive représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et qu'en conséquence, leur élimination constitue une priorité pour l'humanité.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi pour la présentation de son premier rapport au Conseil en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Nous sommes confiants que le Comité tirera parti de sa direction éclairée au cours de cette étape décisive de ses travaux.

La Lituanie suit de près les efforts diplomatiques intensifs déployés par les gouvernements des E3+3 et l'Iran en vue de parvenir à un règlement global de la question nucléaire iranienne. Les négociations sont maintenant entrées dans une phase cruciale et nous espérons que l'élan imprimé au cours de ces dernières semaines facilitera la conclusion d'un accord dans les délais fixés en novembre 2014.

Nous réaffirmons que seule la volonté de l'Iran de fournir des garanties vérifiables à la communauté internationale quant à la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire permettra à ce processus d'aboutir. Pour éliminer les derniers obstacles qui subsistent, l'Iran devra faire preuve de souplesse et d'ouverture. L'Union européenne a, pour sa part, fait preuve de beaucoup de bonne volonté en étendant les

mesures d'allègement des sanctions au pétrole brut, aux produits pétrochimiques, à l'or et aux métaux précieux iraniens, ainsi qu'en rehaussant les plafonds des transferts de fonds à destination et en provenance de l'Iran.

La coopération entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un autre élément essentiel au rétablissement de la confiance de la communauté internationale. Nous nous félicitons que l'AIEA soit parvenue à la conclusion que l'Iran honore ses engagements en vertu du Plan d'action conjoint. Dans le même temps, nous demeurons profondément préoccupés par la stagnation apparente de la coopération avec l'Agence en application du Cadre de coopération. L'Iran n'a toujours pas fourni d'explications qui pourraient permettre à l'Agence de clarifier les choses à propos des deux mesures pratiques en suspens, et il n'a pas proposé d'autres mesures pratiques en dépit des appels répétés de l'Agence. Nous demandons instamment à l'Iran de coopérer pleinement avec l'AIEA en vue de régler toutes les questions en suspens, notamment les questions relatives aux possibles dimensions militaires de son programme nucléaire, pour permettre à l'Agence de fournir des garanties crédibles concernant l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran.

S'agissant des travaux du Comité, la Lituanie réaffirme que le Plan d'action conjoint n'a aucun effet sur les sanctions imposées en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutes les sanctions imposées par le Conseil à l'Iran restent donc tout à fait valides, et tous les États Membres sont tenus de les mettre en œuvre. L'obligation de coopérer pleinement concerne également l'Iran, et nous l'encourageons à coopérer avec le Comité pour faciliter ses enquêtes. Les activités menées par le Groupe d'experts du Comité pour vérifier le respect des mesures ne sont pas non plus affectées. À cet égard, je saisis également cette occasion pour remercier le Groupe d'experts de son travail. La Lituanie attend avec intérêt la publication du rapport final du Groupe et les débats qui auront lieu par la suite au sein du Comité.

Enfin, je réitère l'espoir de la Lituanie que les pourparlers entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran déboucheront bientôt sur une solution globale et vérifiable qui permettra de renforcer sur le long terme la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de l'Espagne et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) de son exposé et de l'habileté avec laquelle il dirige les travaux du Comité.

Le Nigéria note qu'aucun nouvel incident n'a été signalé au Comité durant la période considérée. Nous félicitons le Comité de l'assistance qu'il continue de fournir aux États et aux organisations internationales aux fins de la mise en œuvre des mesures de sanctions pertinentes du Conseil de sécurité adoptées en vertu de la résolution 1737 (2006). En effet, cet aspect de ses travaux reste crucial pour maintenir l'intégrité des décisions prises par le Conseil et veiller à ce que les États ne violent pas, en connaissance de cause, le régime de sanctions imposé en vertu de la résolution 1737 (2006). Nous encourageons les États à demander conseil au Comité en ce qui concerne les propositions de coopération technique avec l'Iran dans les domaines relevant de la compétence du Comité.

Le Nigéria trouve préoccupant que l'Iran n'a pas répondu aux appels du Comité en ce qui concerne deux incidents sur lesquels enquête le Groupe d'experts du Comité. Nous exhortons les autorités iraniennes à faciliter les travaux du Comité en répondant sans tarder à ces appels. Nous félicitons le Groupe d'experts de ses efforts, qui apportent une contribution conséquente aux travaux du Comité. Nous notons que le Comité a terminé l'examen des recommandations, comme le reflète le rapport final du Groupe d'experts.

Le Nigéria suit avec beaucoup d'intérêt les négociations en cours entre les cinq plus un et l'Iran en vue d'une solution globale de la question du nucléaire iranien. Nous sommes favorables à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous encourageons vivement les autorités iraniennes à continuer de négocier de bonne foi pour rassurer la communauté internationale sur les objectifs pacifiques de leur programme nucléaire. Nous espérons que les négociations aboutiront, et nous souhaitons que le Comité nous informe des incidences potentielles qu'aurait un accord entre les parties sur les mesures pertinentes du Conseil de sécurité.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant permanent de l'Espagne de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) durant la période considérée, ainsi que de la manière dont il dirige le Comité.

La Malaisie estime que tous les États doivent adhérer aux principes fondamentaux relatifs aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à ces principes, les États doivent faire preuve d'une transparence totale en ce qui concerne leurs programmes nucléaires, soumettre ces programmes au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), respecter les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et asseoir la confiance de la communauté internationale dans la nature pacifique de leurs programmes nucléaires. À cet égard, la Malaisie se félicite de la progression des négociations entre les cinq plus un et l'Iran en ce qui concerne le Plan d'action conjoint. Nous sommes conscients de la complexité des délibérations et des contentieux sur lesquelles elles portent. Nous saluons le sérieux et l'engagement avec lesquels les parties concernées s'efforcent de faire avancer le processus.

La Malaisie espère que toutes les parties feront preuve de souplesse pour que les négociations aboutissent. Nous aspirons à un règlement global fondé sur des objectifs réalistes et réalisables qui répondront aux préoccupations fondamentales de toutes les parties, en particulier la conclusion d'un accord politique d'ici à la fin mars et la rédaction des annexes techniques avant l'échéance du 30 juin. La Malaisie salue également les mesures prises par l'Iran dans le cadre de sa coopération avec l'AIEA pour renforcer la confiance de la communauté internationale. Nous notons qu'il continue de dialoguer avec l'AIEA et d'ouvrir l'accès à ses installations, permettant ainsi à l'Agence de procéder aux vérifications nécessaires conformément au Plan d'action conjoint.

Dans ce contexte, le Comité 1737 poursuit ses activités en application de son mandat, comme l'a confirmé l'exposé du Président sur les activités récentes du Comité. Sachant que les négociations entre les cinq plus un et l'Iran se poursuivent, nous partageons l'opinion que le Comité doit continuer d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En conséquence, il doit continuer de jouer son rôle important en prêtant assistance aux États Membres et les organisations internationales qui font appel à lui. Nous sommes certains qu'il continuera d'œuvrer à l'application et au respect des sanctions en suivant une démarche prudente et judicieuse, sur la base du mandat découlant des résolutions pertinentes.

Dans le même temps, nous constatons un niveau croissant d'anticipation, voire un certain degré d'incertitude, parmi les États Membres et le secteur privé en ce qui concerne les négociations en cours entre l'Iran et les cinq plus un. Il est évident que de nombreux acteurs s'intéressent vivement aux conséquences immédiates qu'aura le résultat des négociations pour les sanctions imposées par le Conseil à l'Iran. Nous estimons qu'une demande pressante de clarté va marquer les prochaines semaines. Nous reconnaissons la nécessité de communiquer plus largement en ce qui concerne la validité continue des mesures imposées par le Conseil à l'Iran. Dans le même temps, nous estimons que le Comité arrive à un stade où il va recentrer son attention sur les implications d'un accord politique éventuel à l'issue des négociations entre les cinq plus un et l'Iran. La Malaisie est disposée à déployer des efforts constructifs dans le cadre du Comité en ce qui concerne cet important processus.

Je saisis également cette occasion pour aborder brièvement les activités du Groupe d'experts. Nous nous félicitons que le Groupe se soit remis au travail avec des effectifs au complet, et nous espérons que cela l'aidera, étant donné les attentes qui pèsent sur lui. Nous notons que l'échéance fixée pour la présentation du rapport final du Groupe arrivera quelques semaines après la conclusion prévue des pourparlers entre les cinq plus un et l'Iran, qui devraient déboucher sur un accord politique. Nous espérons donc que le Groupe va redoubler d'efforts à cet égard durant les prochaines semaines en s'employant à produire une analyse basée sur des faits qui prenne en compte les incidences de l'issue des pourparlers. Étant donné que le mandat du Groupe arrive à terme en juillet, nous estimons également que le Comité devra, le moment venu, se pencher sur la question du renouvellement de son mandat en cas de solution globale de la question du nucléaire iranien.

Comme les autres membres du Comité et l'ensemble de la communauté internationale, la Malaisie espère que des progrès seront enregistrés dans les négociations entre les cinq plus un et l'Iran sur son programme nucléaire. Nous gageons que les États Membres se reporteront bientôt aux directives du Comité 1737 pour la mise en œuvre des résolutions pertinentes, en fonction de l'issue des négociations. À cet égard, je voudrais, pour finir, souligner notre conviction que le Comité 1737 sera en mesure de réagir promptement et résolument dans ces cas de figure.

M. Gombo (Tchad) : Je remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), S. E. l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, de son rapport trimestriel sur les activités du Comité pendant la période allant du 18 décembre 2014 au 23 mars 2015. Le Tchad prend note du rapport trimestriel, et encourage le Comité à poursuivre ses activités.

En ce qui concerne le dossier nucléaire iranien, nous saluons les négociations entre la République islamique d'Iran et les États membres du groupe des cinq plus un dans le cadre du Plan d'action conjoint. Il est regrettable que les négociations antérieures n'aient pas abouti à un accord définitif. Toutefois, nous encourageons les négociations et appelons toutes les parties à être raisonnables en vue de parvenir à un accord politique le plus rapidement possible. Le Tchad est un pays épris de paix et il espère que les négociations déboucheront sur un accord final par la négociation diplomatique et politique. Nous espérons que les négociations bilatérales organisées à Lausanne jusqu'à la date butoir du 31 mars permettront de parvenir à un accord solide.

Le Tchad reconnaît à la République islamique d'Iran son droit à une filière nucléaire civile complète, et une fois qu'un accord sera conclu, les sanctions devront être levées. La République islamique d'Iran insiste sur le caractère pacifique de ses activités nucléaires. En outre, elle soutient qu'elle ne mène pas une course à l'arme nucléaire car, selon elle, les armes nucléaires sont contraires à sa philosophie et à son mode de vie.

Pour finir, je salue le sens du leadership de l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, à la tête du Comité 1737, et lui souhaite bonne chance au cours des deux prochaines années. Je souhaite aussi plein succès aux négociations en cours pour un règlement pacifique et négocié du dossier nucléaire iranien, en vue d'une levée des sanctions.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi de sa présentation du rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous félicitons aussi la délégation espagnole et le Groupe d'experts du travail qu'ils ont accompli jusqu'ici.

Nous nous réjouissons qu'aucun incident n'ait été signalé ces derniers mois dans la mise en œuvre de la résolution 1737 (2006), et nous espérons sincèrement qu'aucun revers ne viendra nuire à la mise en œuvre

efficace de l'ensemble des résolutions pertinentes. Nous nous félicitons de la déclaration conjointe des Ministres des affaires étrangères des cinq plus un, dans laquelle ils ont convenu que des progrès notables avaient été réalisés avec l'Iran dans les domaines clés du Plan d'action conjoint, et nous nous réjouissons de la volonté de toutes les parties de poursuivre les négociations jusqu'à l'obtention d'un accord global. Nous espérons ainsi que toutes les parties se mettront d'accord d'ici à l'échéance de la fin mars sur toutes les questions en suspens relevant du cadre technique général du programme nucléaire iranien.

Il est indéniable que les sanctions ont un effet négatif sur l'économie et sur la population iraniennes, et nous espérons qu'un accord pourra être trouvé prochainement pour permettre la levée de certaines de ces sanctions écrasantes. Même si l'Iran a exprimé son engagement de parvenir à un accord sur une solution globale, le régime des sanctions est toujours en vigueur et doit être respecté, tout comme l'obligation du Comité 1737 de le mettre en œuvre. Nous encourageons donc le Gouvernement iranien à dialoguer avec le Comité 1737 et à répondre à ses requêtes, qui, pour l'instant, sont restées sans réponse.

L'Angola appuie entièrement le régime de non-prolifération des armes nucléaires, et condamne toute activité visant à la mise au point d'armes nucléaires. Nous continuerons d'appuyer les négociations actuelles entre les cinq plus un et l'Iran, et nous espérons que les deux parties parviendront à un accord avant la date butoir. Nous reconnaissons pleinement le droit de l'Iran de mettre au point un programme nucléaire à des fins strictement pacifiques, de recherche médicale et de production d'énergie, étant entendu qu'il ne cherchera pas à se doter de capacités d'armement nucléaire, ce qui risquerait d'être lourd de conséquences au Moyen-Orient, où cela constituerait une menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je voudrais, pour commencer, remercier moi aussi l'Ambassadeur d'Espagne pour la présentation qu'il vient de faire des activités trimestrielles du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). S'agissant de ce premier exposé qu'il fait au Conseil de sécurité en tant que Président du Comité, je souhaite ici le féliciter de la rapidité et du sérieux avec lesquels il a pris en charge ce Comité si sensible, et lui adresser, ainsi qu'à son équipe, tous mes vœux de réussite.

Depuis l'adoption du Plan d'action conjoint en novembre 2013, prolongé un an plus tard, les gouvernements des E3+3 et l'Iran ont entamé des discussions intensives visant à aboutir avant la fin juin 2015 à un accord global qui permette d'établir la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Les négociations entre le Groupe des Six et l'Iran sont aujourd'hui dans une phase décisive. Notre position a été constante tout au long des discussions : l'Iran a pleinement le droit de développer l'énergie nucléaire à des fins civiles, mais il ne doit en aucun cas pouvoir accéder à l'arme atomique. Toutes nos exigences, au cours de la négociation, découlent de ce postulat. Il s'agit d'une position simple qui s'inscrit dans le refus de la prolifération nucléaire.

Pendant les dernières semaines, les discussions entre le Groupe des Six et l'Iran ont permis de faire des progrès, mais qui demeurent, à ce jour, insuffisants. En dépit des nombreuses propositions du groupe des E3+3, il reste encore des divergences avec l'Iran, notamment sur la recherche et le développement, et sur le règlement de la question des sanctions. L'Iran doit désormais faire des choix difficiles s'il souhaite réellement rétablir la confiance de la communauté internationale. Avec nos partenaires du Groupe des Six, nous sommes déterminés à parvenir à un bon accord, c'est-à-dire un accord robuste, solide, qui permette d'établir et de garantir dans la durée la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

La coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue à cet égard un volet essentiel de la résolution de la crise de prolifération avec l'Iran. L'AIEA a confirmé il y a quelques jours que l'Iran respectait à ce stade ses obligations liées au Plan d'action conjoint de novembre 2013. Cependant, le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA sur la mise en œuvre des garanties en Iran précise que, concernant les possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien, la coopération avec l'Iran est au point mort, et n'a d'ailleurs pas connu de progrès depuis le mois d'août 2014. Le Directeur général de l'AIEA l'a confirmé hier à Washington.

Ainsi, l'Iran n'a pas proposé de nouvelles mesures pratiques, et concernant les mesures existantes agréées dans le cadre de la coopération en mai 2014, l'Iran n'a fourni aucune explication concernant l'amorçage d'explosifs de haute intensité et les codes de calculs neutroniques. Cette situation est préoccupante. La résolution de toutes les questions relatives à la possible

dimension militaire du programme nucléaire iranien est un élément déterminant pour le rétablissement de la confiance, et donc pour l'accord de long terme que nous souhaitons tous.

Enfin, le rapport du Président du Comité souligne à juste titre que les mesures contenues dans les résolutions du Conseil de sécurité à l'encontre de l'Iran demeurent pleinement en vigueur dans l'attente d'un

règlement global de la crise de prolifération iranienne et des éventuelles adaptations que pourra décider le Conseil de sécurité. D'ici là, le Comité des sanctions doit continuer de s'acquitter de ses responsabilités, et je remercie le Groupe d'experts de continuer de le soutenir dans cette tâche.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

La séance est levée à 16 heures.